Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°11 • JUILLET - SEPTEMBRE 2021





Jumelage Upe ruche pour liler

Une ruche pour Illerrieden



Paroles d'été

Poèmes page 09



p. 2 à 4

Vie économique

- > Pompes funèbres Péchenard
- > Le Panier Vert à Menneville
- > Les Mains en Or de Lidia
- > Une sophrologue à la Maison de santé

p. 6 à 8

Vie associative

- > A l'écoute des associations
- > Menneville Détente
- > RADIO3des
- > Jumelage Une ruche pour Illerrieden

p. 9

Culture

> Paroles d'été (poèmes)

p. 10 à et 11

Vie pratique

p. 12 et 13

Loisirs

- > Jeux de mémoire
- > Recettes de cuisine

p. 14 à 18

Conseil municipal

> Réunion du 24 mars 2021

P 19

Solutions des jeux

Etat civil

PROCHAINE PARUTION: OCTOBRE 2021

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web villeneuve-sur-aisne.fr

Directeur de publication : Philippe TIMMERMAN Comité de rédaction : Laure BETTANGA-BARON, Aurélien BOUCQ, Laëtitia COCHOIS, Coralie DELVAL, Christine FENAUX, Ludivine FRACHOU, Alain WEHR

Responsable de rédaction et mise en page : Alain WEHR Impression: www.onlineprinters.fr Tirage: 1500 exemplaires

Dépôt légal : juillet 2021 - ISSN n°2725-0180

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité

Page 1 : Alain Wehr (1), Jumelage (1), Pixabay (1) - Page 2 : Alain Wehr (1) - Page 3 : Panier vert (1), Lidia Santoro (4) -Page 4 : Betty Alamichel (1) - Page 5 : Billard (2), USG Tennis (2), Quatuor Vigrid facebook (1), Marion André facebook (1) - Page 7 : Menneville Détente (2) - Page 8 : Illerrieden (3) - Page 9 : Pixabay (2) - Page 10 : Pixabay (1) - Page 11 : Pixabay (3) - Page 13 : Frige (1), Ptitchef (1)

POMPES FUNEBRES PECHENARD

L'agence est ouverte au 5 rue de la Libération à Guignicourt depuis septembre 2019.

Marbrier sur Reims depuis 1896, disposant d'une habilitation Pompes Funèbres, Mr PAZIK, le directeur, a souhaité développer cette activité sur notre commune.

La société PECHENARD vous propose toutes les prestations de pompes funèbres habituelles, telles que le transport du défunt, l'assistance dans les démarches administratives, l'organisation des funérailles, de la cérémonie et l'inhumation et toujours dans le souci de vous soulager dans le moment difficile qu'est la perte d'un proche.

Et dans le but d'être au plus proche des familles et de pouvoir les accompagner tout au long de ces douloureux moments, l'entreprise a pour projet l'ouverture d'un funérarium. Celui-ci devrait être situé dans la zone d'activité économique du Champ-Rolland



Pompes funèbres PECHENARD Habilitation funéraire N° 2018.02.196 5 Rue de la libération 02190 GUIGNICOURT Tél: 03 23 79 70 41 contact@marbrerie-pechenard.fr

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 - 12h00 ET 13h30 - 17h30

Pour information:

Les Chambres funéraires sont publiques. Toute entreprise de Pompes Funèbres, sur demande de la famille, peut en demander l'admission d'un défunt. L'accès ne sera pas refusé sauf manque de place.



Merci

Le comité de rédaction remercie toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin.

Le Panier Vert à Menneville

Proposant depuis de nombreuses années asperges et fraises, Benoît WIART a ouvert, depuis quelques semaines, son nouveau magasin de vente : Le Panier Vert.

Situé au cœur du village de Menneville, le Panier Vert vous propose divers produits de production locale et artisanale :

Légumes, fruits, oeufs, épiceries salées et sucrées, viandes, pâtés en croûte, boissons, bières.

En saison, vous y trouverez aussi asperges et fraises.

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi 14h00 - 19h00

Du mardi au samedi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 19h00

Et le dimanche 9h00 - 12h00.

Le Panier Vert : 29 rue du Centre Menneville 02190 Villeneuve sur Aisne Tél.: 03 23 79 72 71 ou 06 17 18 55 67



« Les Mains en Or de Lidia »

Vous connaissez?

L'atelier de Couture de Lidia est installé à Menneville, 1 rue de Neufchâtel.

Couturière expérimentée, Lidia réalise tous travaux de confection : vêtements hommes-femmes-enfants, ameublement (rideaux, housses, ...), sur mesure et dans tous types de tissus. Mais vous pouvez également faire appel à elle pour vos travaux de retouche : (ré)adaptation de vêtements, modifications.

Perfectionniste, organisée, soigneuse, cette professionnelle reconnue a le sens du travail bien fait. Elle vous surprendra par sa créativité.

Si vous êtes adepte du recyclage, elle vous conseillera et vous serez surpris par sa créativité. Elle saura relooker ou customiser vos anciennes tenues mais aussi vos doubles-rideaux et autres produits d'ameublement.



N'hésitez pas ! Toujours à l'écoute de ses client(e)s, Lidia vous recevra chaleureusement.







Vous pouvez la contacter par téléphone : Lidia SANTORO au 06.47.80.02.42 ou 03.64.16.01.15.

Retrouvez également « Les Mains en Or de Lidia » sur Instagram et Facebook.

Une sophrologue à la Maison de Santé

Depuis le 04 juin, Madame Betty ALAMICHEL exerce sa profession de sophrologue dans la nouvelle maison de santé pluridisciplinaire.

Elle est spécialisée dans la gestion du stress et des émotions chez l'adulte et l'adolescent, dans l'accompagnement du cancer du sein et dans l'alimentation émotionnelle.

La sophrologie, à quoi ça sert?

La sophrologie permet d'apprendre à réguler son stress, se libérer des tensions physiques et des pensées ou émotions envahissantes.

Elle permet de répondre aux problématiques d'anxiété, de manque de confiance en soi, de troubles du sommeil....

Elle est un soin support bienveillant, dans le cadre de la maladie et de ses traitements.

Elle se présente comme un outil précieux pour tous ceux et celles qui souhaitent faire évoluer leur comportement face à la nourriture.

Elle se révèle être également un atout pour accompagner les enfants et les adolescents dans les problématiques liées à leur âge et à leur environnement.



Ce n'est pas de la zen attitude, ni une thérapie.

La sophrologie est une méthode psycho-corporelle qui repose sur des techniques :

- de mouvements corporels doux, accessibles à tous,
- de respiration,
- de relaxation,
- de visualisation

Le plus : La sophrologie est une pédagogie. Chacun va s'approprier la méthode et pourra l'utiliser en toute autonomie.

A qui s'adresse-t-elle?

La sophrologie s'adresse à tous, quel que soit l'âge et la condition physique.

Pourquoi consulter?

Vous souffrez:

- de stress, d'anxiété (charge mentale oppressante, crises d'angoisse, Burn Out, examens...),
- d'émotivité envahissante (peurs, angoisses, irritabilité...),
- de perte/manque de confiance en soi (mauvaise image de soi, complexes, doutes, culpabilité...),
- d'une problématique alimentaire (difficulté à perdre du poids, alimentation émotionnelle...),
- de troubles du sommeil (insomnie, difficultés d'endormissement, réveils nocturnes, bruxisme...)
- de douleurs chroniques (mieux vivre sa douleur),
- de maladie (gestion des émotions, des effets secondaires, des bouleversements du quotidien pendant et après...)

Vous désirez être accompagné pendant un parcours PMA, la grossesse et la vie de jeune maman

Contact : Betty ALAMICHEL Tél. : 06.81.47.17.28

Courriel: betty.alamichel@icloud.com Site internet: betty-alamichel.fr Facebook: Betty Alamichel sophrologue

Tous les vendredis. Sur rendez-vous. A la maison de santé de Villeneuve-sur-Aisne, 2 rue du Point du Jour.

À l'intention des professionnels : vous venez de vous installer à Villeneuve-sur-Aisne ? Faites-vous connaître de nos lecteurs dans cette rubrique. Contactez-nous via www.villeneuve-sur-aisne.fr ou auprès de la mairie au 03 23 25 36 60.







USG Guignicourt Tennis

Valable du 1er juin au 31 août 2021

Mon pass' tennis été

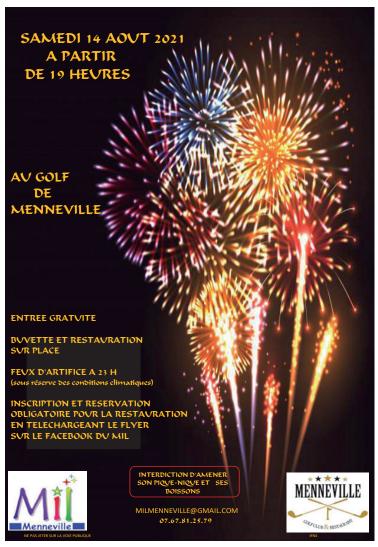




- Licence de tennis « découverte » FFT
- Accès aux terrains illimité aux heures libres
- Réservations via Tenup

30 € / joueur

Renseignements et inscriptions au club usguignicourttennis@gmail.com Ou Mickaëlle Caron 0621503278



CONCERTCordes et Orgue

Quatuor à cordes VIGRID & Marion ANDRE (organiste)

Concerto pour orgue CPE Bach

> Adagio Albinoni

Divertimento pour trio à cordes KV 563 Mozart

Méditation de Thaïs Massenet

Sinfonia de la cantate BWV 146

JS Bach





Tarif: 15€ - Gratuit pour les moins de 18 ans Réservation: www.orgue-guignicourt.fr

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 à 16H00Eglise Saint-Pierre de GUIGNICOURT

Organisé par Les Amis de l'Orgue de Guignicourt en partenariat avec l'ADAMA

A l'écoute des Associations!

Panier Solidaire

L'association 'Panier Solidaire', située 2 rue des écoles, reste à la disposition de toutes les personnes qui sont dans le besoin.

Ses responsables reçoivent, sur rendez-vous, les vendredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 14h à 16h.

Tél.: 03 23 20 39 89. aux mêmes heures.

Elle recherche aussi des bénévoles sérieux, motivés et qui peuvent s'engager.

Ecole de musique (CIEMG)

Inscriptions à l'école de musique le samedi 04 septembre de 15h à 18h au CIEMG, 2 avenue du Général de Gaulle

En K'Danse

Samedi 4 septembre, dernières inscriptions aux cours de danse. Mercredi 15 septembre , reprise des cours.

Club de Gym de Guignicourt

Reprise des cours pour l'année 2021/2022, le lundi 6 septembre. Le lundi, renforcement musculaire de 20h à 21h.

Le mercredi, step de 19h45 à 20h45.

Le jeudi, gym douce de 9h à 10h.

Un cours d'essai gratuit

Contact: clubgym02190@gmail.com

Secours catholique

Le Secours Catholique a le plaisir de rouvrir ses portes et vous accueille pour une pause café les lundis :

5 juillet, 9 aout et 6 septembre de 14 h30 à 17 h00, dans les salles paroissiales : 1, rue de l'Île Saint-Louis à Guignicourt.

Il est toujours possible de contacter le Secours Catholique pour des besoins spécifiques :

Appeler Karine au 07 69 33 28 85 pour un rendez-vous.

Commune de Villeneuve-sur-Aisne

La municipalité organise, en association avec la communauté de communes de la Champagne Picarde, la Fête des associations et Marché de producteurs locaux

Le samedi 04 septembre 2021

de 14h à 17h

Esplanade Jean Thouraud

Maintien des capacités cognitives

La saison 2020-2021 s'est déroulée en totalité sous régime « Covid », excluant les séances en présentiel. Le « système D » nous a permis de maintenir le lien malgré tout et les dernières séances réalisées en vidéoconférence ont rendu l'exercice plus plaisant ! Pour pallier cet isolement forcé, les séances se sont poursuivies (pour la seconde année consécutive) jusqu'aux vacances de Pâques !

Pour l'année 2021-2022, les inscriptions se feront à partir du 15 septembre pour une mise en œuvre du lundi 11 octobre 2021 au lundi 14 février 2022. Nous croisons les doigts pour que la situation nous permette de reprendre en présentiel dans la petite salle de la Mairie de Menneville le lundi de 14 h à 17 h (sauf vacances scolaires).

Inscriptions auprès de Colette CHAMPAGNE, par courrier : 3 rue du Petit Menneville - Menneville 02190 Villeneuve sur Aisne, par téléphone : 06.87.88.32.85. ou mail : colette.champ@wanadoo.fr. Limité à 15 places.

Commune de Villeneuve-sur-Aisne

Journées du Patrimoine 2021 - Samedi 18 septembre en matinée

- Visite des jardins du château de Guignicourt
- Visite-conférence autour de la gare animée par la guideconférencière Marie Lapointe.

Les Amis de l'Orgue de Guignicourt

Samedi 18 septembre, Les Amis de l'orgue proposent un divertissement musical en liaison avec le thème retenu pour les journées du Patrimoine 2021 : le train.

Le public est invité à un petit voyage ferroviaire dans la campagne guignicourtoise. L'orgue, dans de courtes pièces d'un registre léger qui lui est peu habituel, accompagnera la promenade.

PROMENADE MUSICALE EN TRAINET ORGUE

Vous connaissez l'orgue, cet imposant instrument qui accompagne les cérémonies religieuses lors des grands événements de la vie.

Mais, le 18 septembre, l'orgue a décidé de partir en vacances. Il va prendre le train pour découvrir la campagne autour de Guignicourt.

Avec la complicité de Mozart, Schumann, Bartok et quelques autres, mais aussi sur des airs de blues ou de rag-time, Dominique CAGNIART, organiste et Odile LUMBROSO, conteuse, vous souhaitent la bienvenue à bord.

Départ : samedi 18 septembre à 17h Eglise Saint-Pierre de GUIGNICOURT. Durée du voyage : 1h15

Menneville Détente

Malgré le confinement, « Menneville Détente » a souhaité proposer aux petits et grands une ambiance festive en réalisant des décorations pour Pâques. Ce sont ainsi plus d'une centaine de sujets - poules, poussins, lapins, moutons et autant « d'œufs » et de cloches qui ont envahi le village.

Disposés dans 13 ilots, chacun a pu retrouver un petit air de Pâques en cette nouvelle période d'isolement. Cette attention a été très appréciée.



Depuis le 31 mai, nous nous sommes remis au travail! Au programme:

- L'aménagement d'un espace de travail dans la cour de l'ancienne école.
- La création et la mise en place des premiers abreuvoirs pour oiseaux et abris à insectes.
- La préparation de notre Assemblée Générale,
- Du « tricot de rue » avec une installation début juillet.
- Une surprise pour la rentrée....
- La rénovation et la création de nouvelles décorations de Noël.

Sans oublier l'opération « Hauts de France Propres » reportée aux 11 et 12 septembre 2021, en collaboration avec la commission environnement de Villeneuve-sur-Aisne.

Avant de vous débarrasser de planches, objets en fer ou en terre.



pensez à notre association qui les recyclera. Nous recherchons également des ballons crevés ou dégonflés pour une nouvelle idée de décoration.

Contact:

Marie BONNET 06 16 85 15 30 ou Colette CHAMPAGNE 06 87 88 32 85

ou directement le lundi de 14h à 16h30 cour de l'école à Menneville.

RADIO3des

Radio3des est une radio associative locale.

Créée le 02 novembre 2010 à Proviseux et Plesnoy, cela fait bientôt 11 années qu'elle diffuse, 24 heures sur 24, sur 90.9 FM et sur Internet: www.radio3des.com.

Radio3des s'inscrit dans une démarche associative laïque et dans le respect du cahier des charges qui régit la communication radiophonique des radios locales privées.

Son implantation locale en zone rurale cible le public de la zone d'émission qui comprend environ 120 communes situées en Champagne picarde et dans les deux départements limitrophes de sa zone d'émission (Ardennes et Marne).

programmation s'adresse à toutes les couches socioprofessionnelles (collégiens, étudiants, ouvriers, cadres, retraités, etc.), sur une tranche d'âge très large. Elle propose des émissions spécialisées jeunes publiques, des émissions culturelles touchant un public adulte et des émissions thématiques d'accordéon touchant un public de retraités.

Radio3des s'appuie sur le dynamisme de bénévoles motivés et de professionnels compétents, accompagnés ponctuellement de spécialistes.

Elle espère vous retrouver physiquement très rapidement en cette année des 100 ans de la radio et des 40 ans de la bande FM.



RADIO3des

14 rues de Prouvais 02190 Proviseux-et-Plesnov. Téléphone: 03 23 79 74 97.

Site Web: www.radio3des.com. Courriel: c.radio3des@orange.fr.

JUMELAGE GUIGNICOURT ILLERRIEDEN

Des nouvelles de la ruche offerte par Guignicourt à la commune d'Illerrieden dans le cadre du jumelage.

Extrait d'un article paru dans le journal local le vendredi 05 juin 2020 - de Florian Holley.

Jeudi, 04 juin 2020, de nouveaux habitants ont emménagé en face de la mairie d'Illerrieden. Le maire Jens Kaiser a installé une colonie d'abeilles avec l'apiculteur amateur et conseiller municipal Thomas Lambacher - dans une ruche offerte par la communauté jumelée de Guignicourt dans le nord-est de la France.

L'idée des « abeilles de la mairie » est née en juin 2019 . À cette époque, une délégation de Guignicourt était en visite à Illerrieden. le groupe avait apporté en cadeau une ruche peinte maison : 'Les Français savaient que j'étais apiculteur', explique Thomas Lambacher.

La ruche est une commande spéciale, car les apiculteurs français utilisent des dimensions différentes de celles de leurs homologues





Les abeilles de la mairie commencent à travailler. Le miel est maintenant produit dans le cadeau offert par la France à Illerrieden.

allemands. Afin de connaître les dimensions et de ne pas révéler la surprise, les Français ont eu recours à une astuce : « Ils m'ont appelé et ont dit qu'un ami voulait commencer l'apiculture », a expliqué Lambacher. La mesure allemande était nécessaire pour cet ami présumé.

L'année dernière, M. Lambacher a élevé une colonie d'abeilles pour le coffret cadeau. Les abeilles devaient effectivement emménager début avril, « il y a le début de la floraison », explique M. Lambacher. En raison de la pandémie du coronavirus, le déménagement a dû être reporté. Les préparatifs pour la réinstallation ont commencé la semaine dernière. Un emplacement pour la ruche a été aménagé à Kirchenberg, la zone environnante a été plantée et une bande de prairies fleuries a été semée. Jeudi, tout était prêt pour le déménagement.

Afin de calmer les insectes, M. Lambacher a soufflé la fumée d'un mélange brûlant dans la ruche. Cela simule un incendie de forêt, a-t-il



M. Lambacher a soigneusement placé le premier cadre en bois avec des abeilles dans la nouvelle habitation.

Le maire, Jens Kaiser, a également enfilé un costume d'apiculture. « Après tout, la mise en oeuvre est une priorité absolue », a déclaré M. Lambacher. Après une explication, M. Kaiser a installé le cadre suivant dans la nouvelle ruche.

La mise en place de tous les cadres en bois a duré une vingtaine de minutes. Lentement, les abeilles sont redevenues plus vivantes et ont commencé à voler autour de leur nouvelle maison. Les insectes produiront bientôt du miel ici aussi : « Si les choses vont bien, le premier miel de la mairie sera produit dans quatre semaines », a déclaré Lambacher.

Et qu'arrivera-t-il au miel ? Le maire Kaiser a déjà une idée : « Peut-être fera-t-il partie des cadeaux de la mairie ? »

Florian Holley





Vacances

Tiède est le vent Chaud est le temps Fraîche est ta peau Doux, le moment

Blanc est le pain Bleu est le ciel Rouge est le vin D'or est le miel

Odeurs de mer Embruns, senteurs Parfums de terre D'algues, de fleurs

Gai est ton rire Plaisant ton teint Bons, les chemins Pour nous conduire

Lumière sans voile Jours à chanter Millions d'étoiles Nuits à danser

Légers, nos dires Claires, nos voix Lourd, le désir Pesants, nos bras

Tiède est le vent Chaud est le temps Fraîche est ta peau Doux, le moment

Doux le moment... Doux le moment...

Esther Granek, Ballades et réflexions à ma façon, 1978





Les quatre saisons – L'été

En été les lis et les roses Jalousaient ses tons et ses poses,

La nuit, par l'odeur des tilleuls Nous nous en sommes allés seuls.

L'odeur de son corps, sur la mousse, Est plus enivrante et plus douce.

En revenant le long des blés, Nous étions tous deux bien troublés.

Comme les blés que le vent frôle, Elle ployait sur mon épaule.

Charles Cros, Le coffret de santal

Voici que la saison décline

Voici que la saison décline, L'ombre grandit, l'azur décroît, Le vent fraîchit sur la colline, L'oiseau frissonne, l'herbe a froid.

Août contre septembre lutte ; L'océan n'a plus d'alcyon; Chaque jour perd une minute, Chaque aurore pleure un rayon.

La mouche, comme prise au piège, Est immobile à mon plafond; Et comme un blanc flocon de neige, Petit à petit, l'été fond.

Victor Hugo, Dernière gerbe

Plan national canicule

La municipalité informe la population qu'un registre nominatif des personnes agées et/ou handicapées est ouvert.

Ce registre permettra l'intervention des services sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Sur ce registre peuvent être inscrites :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

Cette inscription n'est pas obligatoire. Elle est faite sur demande de la personne elle-même, d'une tierce personne ou par la mairie pour les personnes dont elle a connaissance de leur isolement. Ce registre ne peut être communiqué qu'aux services de la préfecture.

N° vert : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)







Changement de domicile

Nous vous remercions de signaler, en mairie, tout changement de votre situation domiciliaire notamment en cas d'emménagement ou de déménagement interne ou externe à la commune.

Cela nous permet d'actualiser notre fichier population et d'assurer, plus efficacement, la gestion et la facturation de l'eau et de l'assainissement

Assistantes maternelles

Nous vous invitons à signaler, en mairie, tout changement éventuel dans votre activité :

- Début d'activité dans la commune
- Cessation d'activité
- Evolution de votre agrément

Ces renseignements nous permettent de renseigner, au mieux, les personnes demandeuses de prise en charge de leur(s) enfant(s).

Urbanisme - Hauteur des clôtures à Guignicourt

La hauteur des clôtures sur rues et des clôtures visibles de la voie publique a été changée, le 18 décembre 2018, par une délibération du conseil municipal approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Guignicourt.

Depuis cette date, leur hauteur ne doit pas dépasser 2,00 mètres, sur l'ensemble de la commune déléguée de Guignicourt.



Pour rappel, Les clôtures et les murs (inférieurs à 2m00) sont dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme en dehors des cas prévus à l'article R.421-12 du même code, qui impose une déclaration préalable avant leur édification (article R.421-2 du code de l'urbanisme).

Ainsi, l'édification d'une clôture ou d'un mur situé(e) dans le champ de visibilité des monuments historiques inscrits ou classés de Guignicourt est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et elle doit être précédée d'une déclaration préalable.

Ces dispositions ne concernent pas la commune déléguée de Menneville.

Emprunt des chemins ruraux avec des véhicules à moteur

Des véhicules motorisés empruntent régulièrement les chemins de notre campagne et, parfois, traversent les cultures. Ce qui est interdit.

Pour rappel, l'article L362-1 du code de l'Environnement précise :

En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.



Le 'hors piste' est donc interdit.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Transports pour la déchetterie

De nombreux détritus, tombés des remorques de personnes qui se rendent à la déchetterie, jonchent le sol de notre territoire.

Les chaos de la route, le vent, favorisent la chute des déchets qui ne sont pas 'contraints'.

Veillez à bien vérifier, avant le transport, l'arrimage de vos déchets afin que ceux-ci ne se retrouvent pas dans la nature.



Bruits de voisinage (tondeuse, etc...)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils dont l'intensité sonore est succeptible de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronconneuses, perceuses. raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- ¤ Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- ¤ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- ¤ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Extraits de l'arrêté préfectoral référencé Pref/ARS DT02/bruit/2016-01, du 19 avril 2016, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage - Article 20.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PERMANENCES DE SOLIHA

Dans le cadre de sa mission d'information sur l'habitat à destination des propriétaires occupants, bailleurs et locataires, SOLIHA Aisne assure des permanences en mairie de Guignicourt le 3e mardi du mois, de 15 h 30 à 16 h 30, aux dates suivantes:

> 20 juillet 17 août 21 septembre 19 octobre

Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés! Une information complète sur la rénovation de l'habitat et la maîtrise énergétique. Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez vous renseigner!



SOLIHA Aisne - 32 rue Marcelin Berthelot - 02000 LAON tél. 03 23 26 73 50 - fax 03 23 26 73 99* contact.aisne@soliha.fr

Jeux de Mémoire

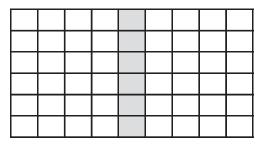
Jeux de mots:

Ajoutez une lettre à ces mots de façon à obtenir 8 mots horizontaux de 5 lettres et 1 mot vertical de 8 lettres.

С	Н	Α	М				
				R	Α	S	Е
D	0	S	Е				
				J	ı	L	Ε
Α	М	Е	Ν				
				R	Ε	G	Ε
Α	М	Е	R				
				Ε	С	Е	L

Sur chaque ligne, remettez les lettres en ordre afin de former 6 mots de 9 lettres de telle sorte que les lettres positionnées dans les cases arises forment un 7ème mot.

	С	F	I	I	Ν	0	R	S	Т
	Ε	Ε	0	L	Ν	Ν	Р	R	S
	Α	Α	С	Ε	G	Н	М	N	Р
	Α	Ε	Ε	Р	R	R	S	S	Т
ľ	Α	Α	Ε	G	Ι	М	N	S	Z
	E	E	Ε	Н	R	S	S	U	U



Jeux de chiffres :

Avec 5 chiffres:

En utilisant à chaque fois les cing chiffres suivants : 2-5-7-8-9, saurez-vous réaliser 10 opérations permettant d'obtenir les résultats suivants ?: = 1; = 2; = 3; = 4; = 5; = 6; = 7; = 8; = 9; = 10

Exemple: 2 + 5 + 9 - 8 - 7 = 1

Le nombre pensé : De tête, saurez-vous calculer et retrouver le « nombre pensé » ?

Je pense à un nombre, je lui ajoute 10, puis 7 et encore 17, et je trouve 52. Quel était le nombre pensé ?

Je pense à un nombre, je lui ajoute 21, puis 13 et encore 9, et je trouve 73. Quel était le nombre pensé ?

Je pense à un nombre, je lui ajoute 19, puis7 et encore 17, et je trouve 52. Quel était le nombre pensé ?

Je pense à un nombre, je lui ajoute 17, puis 7, je retranche 19, et je trouve 26. Quel était le nombre pensé ?

Je pense à un nombre, je lui ajoute 41, puis 19, puis 35 et encore 18, et je trouve 118. Quel était le nombre pensé ?

Avec des allumettes: (imaginez que mes traits soient des allumettes!). Pouvez-vous, en ne bougeant gu'une allumette, (un seul trait) rendre ces opérations exactes ? (Il existe plusieurs solutions)

$$IV + V = XIV$$

$$XII + VI = XXIII$$

Retrouvez 3 villes: calon; cievalnneS; cobesn

Retrouvez ces 2 phrases:

cié g voir voir rire G la tête

ton

HACHIS CAMARGUAIS Un plat savoureux et très complet

Pour 4 personnes

Ingrédients:

- Oignon émincé 1
- Huile d'olive 2 cc
- Riz blanc cru 90 g
- Ail séché 1 cc
- Steak haché 5% 450 g
- Tomate: pulpe en dés (conserve au naturel) 400 g
- Concentré de tomate 1 cs
- Bouillon de volaille en tablette ½ tablette
- Couraette 4 pièces
- Gruyère râpé 30 g - Parmesan râpé 30 g
- Herbes de Provence 1 cc Sel - Poivre 1 pincée

Préparation: 10 minutes Cuisson: 55 minutes

Préchauffer le four à 180° (th. 5).

Dans une poêle faire revenir l'oignon avec une cuillère à café d'huile d'olive pendant 3 minutes. Ajouter le riz et l'ail et faire cuire en remuant cing minutes. Huiler un plat à four avec l'huile restante et répartir le riz.

Dans la poêle, faire revenir le steak haché trois minutes. Ajouter les tomates concassées et la cuillère à soupe de concentré de tomate.

Dans une casserole, diluer le bouillon avec un verre d'eau et porter à ébullition. Laver et couper les courgettes en fines rondelles et les cuire deux minutes dans le bouillon. Les réserver.

Étaler sur le riz une couche du mélange de viande, une couche de courgette puis à nouveau une couche de viande. Répartir le bouillon. Terminer par le gruyère et le parmesan râpé.

Parsemer d'Herbes de Provence.

Mettre à cuire 40 minutes au four.

CLAFOUTIS FONDANT AUX CERISES

Pour 8 personnes

Ingrédients:

- 500 a de cerises dénoyautées ou non
- 3 œufs
- 400 ml de lait
- 80 g de sucre (dont 2 sachets de sucre vanillé)
- 1 cs de sucre pour saupoudrer le clafoutis en cours de cuisson
- 120 g de farine
- 20 g de fécule de pomme de terre
- 25 g de beurre

Préparation : 10 minutes Cuisson: 45 minutes

Préchauffer le four à 180°.

Battre les œufs et le sucre pour que le mélange blanchisse et double de volume.

Ajouter la farine et la fécule en alternance avec le lait.

Ajouter enfin le beurre fondu et légèrement refroidi.

Beurrer un plat rectangulaire ou rond allant au four et y disposer les cerises.

Verser la pâte sur les cerises.

Enfourner 45 minutes.

En cours de cuisson, saupoudrer le dessus du clafoutis d'un peu de sucre semoule pour lui donner un joli aspect doré.



Juillet ensoleillé remplit cave et grenier! En juillet, profitez des beaux jours pour faire le plein de légumes frais et salades de fruits. A votre cuisine pour composer salades, tartes, brochettes, smoothies.... Privilégiez les circuits courts pour réduire l'impact carbone et soutenir les producteurs locaux.!

Réunion du 24 mars 2021

Adoption des comptes de gestion 2020 : Budget principal, assainissement Guignicourt, assainissement Menneville et camping de Guignicourt

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adoption des comptes administratifs 2020

Le conseil municipal,

sous la présidence de M. BARTELS Patrick, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Philippe TIMMERMAN, maire,

après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs,

constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion votés le 24 mars 2021 notamment aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

vote et arrête les résultats tels que présentés en séance.

Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

Budget principal de la commune

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 123 185,08€ Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 1 328 428,39€

Budget annexe « Service assainissement de Guignicourt »
Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€
Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 91 019,17€

Budget annexe « Service assainissement de Menneville »
Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€
Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 44 419,86€

Budget annexe « Camping de Guignicourt »

Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€

Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 6 177,46€

Réhabilitation du groupe scolaire Mortimer en tiers-lieux, autorisation de programme / crédits de paiement, modification du calendrier de paiement

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet de réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tierslieux.

considérant qu'il convient d'adapter l'AP/CP initiale à l'évolution du projet,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la répartition des crédits de paiement relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieux, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 3 529 000,00 € TTC

CP 2020 : 17 020,66 € CP 2021 : 115 000,00 € CP 2022 : 3 296 979,34 € CP 2023 : 100 000,00€

Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets conformément à la répartition susmentionnée, que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2021 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2022, que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2022 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2023.

Autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Rénovation de la traverse de Menneville (tranches 1 et 2) – autorisation de programme / crédits de paiement, modification du montant global de l'AP et du calendrier de paiement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le montant global de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement relatifs à la rénovation des tranches 1 et 2 de la traverse de Menneville, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP: 700 000,00 € TTC

CP 2020: 0.00€ CP 2021: 180 000,00 € CP 2022: 520 000,00 €

Dit que les crédits correspondants seront inscrits conformément à la répartition susmentionnée au budget 2021,

que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2021 seront automatiquement reportés sur l'exercice

autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Voirie de Guignicourt – rue de la Libération – autorisation de programme / crédits de paiement - modification du montant global de l'AP et du calendrier de paiement

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet de rénovation de la rue de la Libération à Guignicourt,

Considérant qu'il convient d'adapter l'AP/CP initiale à l'évolution du projet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le montant global de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement relatifs à la rénovation de la rue de la Libération à Guignicourt, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 960 000,00 € TTC

CP 2020: 0,00€ CP 2021: 135 000.00 € CP 2022: 825 000,00 €

Dit que les crédits correspondants seront inscrits conformément à la répartition susmentionnée au budget 2021,

que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2021 seront automatiquement reportés sur l'exercice

autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Budgets primitifs 2021

Le Conseil Municipal a émis un vote global favorable sur les budgets présentés :

Budget principal de la commune

Le budget primitif 2021 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 3 799 507,39€ Section d'investissement : 3 110 737,74€

Budget annexe « Service assainissement de Guignicourt »

Le budget primitif 2021 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 384 519.17€ Section d'investissement : 231 602,88€

Budget annexe « Service assainissement de Menneville »

Le budget primitif 2021 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 111 419.86€ Section d'investissement : 54 260,33€

Budget annexe « Camping »

Le budget primitif 2021 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 85 057.46€ Section d'investissement : 70 605,45€

Subventions de fonctionnement 2021 du budget principal au profit des budgets annexes du CCAS et du camping de Guignicourt

Le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour octrover les subventions de fonctionnement au budget du CCAS et au budget annexe du camping pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de fonctionnement de 500.00€ du budget principal au profit du CCAS pour l'exercice 2021.

accorde une subvention de fonctionnement de 31 780,00€ du budget principal au profit du budget annexe du camping pour l'exercice 2021.

Plans d'amortissements du budget principal modification

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est inférieure au seuil de 3500 ont la possibilité d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Donnant suite à la délibération du 24 janvier 2019 établie dans le cadre de la création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire propose d'adopter des plans d'amortissement supplémentaires concernant certaines immobilisations, comme indiqué ci-après.

Budget principal		
Désignation de l'immobilisation amortie	Compte	Durée
Designation de Hillinobilisation amorte	Comple	d'amortissement
Balayeuse de voirie	21571	10 ans
Matériel / outillage technique de voirie > 1 500€ TTC (tondeuses, débroussailleuses,)	21578	5 ans
Matériel de transport (véhicules utilitaires)	2182	10 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les plans d'amortissement supplémentaires des immobilisations susmentionnées, comme indiqué ci-dessus

Fiscalité locale : taux d'imposition 2021

Considérant les termes de la délibération initiale, prise lors de la création de la commune nouvelle en date du 9 janvier 2019, relative au lissage sur 12 ans des taux d'imposition appliqués au sein des deux communes historiques,

Considérant que les taux cibles proposés à l'horizon 2031, ont pour objectif de suivre le cap fixé lors de la création de la commune nouvelle, et de ne pas augmenter la pression fiscale,

Considérant le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, de 31,72% dans l'Aisne, en application de la réforme de la fiscalité directe locale, et notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les taux d'imposition suivants sur le territoire de la commune de Villeneuve-sur-Aisne en 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,09% Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,99%

Précise:

- qu'il s'agit de taux cibles applicables à l'horizon de l'année 2031, et non des taux applicables effectivement en 2021 sur le ressort de chaque ancienne commune,
- que les services fiscaux procèderont au calcul et à la répartition des taux applicables annuellement pour chaque commune historique.

Dit que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction des évolutions immobilières, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Tarifs communaux

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs communaux en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les grilles tarifaires présentées et précise que ces tarifs resteront applicables jusqu'à délibération contraire.

Il autorise le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

L'intégralité des tarifs communaux est disponible en mairie ou sur le site communal www.villeneuve-sur-aisne.fr/ rubrique

Subventions aux associations

Le Maire expose au Conseil municipal d'une part, que l'octroi de subventions est nécessaire aux associations et coopératives scolaires pour maintenir et développer leurs activités et donc le dynamisme de la vie locale de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions aux associations et coopératives scolaires au titre de l'exercice 2020 comme défini en séance.

Le tableau détaillé par association est disponible en mairie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde : attributions de compensation 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C relatif à la libre révision des attributions de compensation,

Vu les critères de révision et l'évaluation approuvés à l'unanimité par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 26 janvier 2021 dans son rapport,

Vu la délibération du 27 janvier 2020 du conseil communautaire sur la proposition de libre révision des attributions de compensation,

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution librement révisée de la commune de Villeneuve-sur-Aisne pour l'année 2021, pour un montant de 74 809,00€.

Acquisition foncière : parcelle ZL 112, à proximité de la phase 2 de l'Eco-Quartier

La commune a été informée qu'un terrain situé à proximité de la phase 2 de la future ZAC de l'Eco Quartier pourrait être mis en vente.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZL n°112, pour une surface totale à acquérir de 1 500 m^2 .

Ce terrain n'est pas viabilisé et se situe en zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme. Bien que situé hors ZAC, la commune envisage de procéder à l'acquisition de ce terrain pour maîtriser au mieux les abords de la future zone de la phase 2 de l'Eco Quartier, et pour envisager une extension future.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle sise commune déléguée de Guignicourt cadastrée section ZL n° 112, pour un prix de 18 000 €, hors frais d'acte à charge de l'acquéreur ; aux conditions sus désignées et mentionnées dans le compromis de vente.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes, et notamment à signer tout acte notarié nécessaire à la réalisation de cette acquisition. Etant précisé qu'en cas d'empêchement du Maire, l'acte de cession pourra être signé par Monsieur Patrick Bartels, maire délégué de Menneville

Travaux rue de la Libération : actualisation de l'opération

Le maire rappelle au conseil municipal le contenu du projet d'aménagement de la rue de la libération et de ses abords, présenté lors d'une séance précédente en 2020.

Au regard des multiples enjeux, notamment la sécurité et l'attractivité du centre-bourgs, il apparait primordial de réaliser ce projet, qui correspond à la rue centrale de la commune, le cœur du village.

Ce projet a été amorcé en partenariat avec l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne), spécialisée notamment en matière d'aménagements routiers. A l'époque, le montant estimatif des travaux (y compris les études

et frais annexes) s'élevait à 166 562,55 € HT soit 199 875,06 € HT.

Depuis, sur les conseils de ladite agence, un maitre d'œuvre a été sélectionné.

Aussi, en prévention, une inspection TV des réseaux (ITV) a été réalisée. Cette étude a malheureusement révélé un état de vétusté avancé des réseaux EU (eaux usées), EP (eaux pluviales) et AEP (eau potable).

Le remplacement de ces réseaux - excepté l'AEP qui est de la compétence du syndicat des eaux - a été chiffré et le coût total du projet actualisé comme suit :

Aménagements : MOE : 6 300.00 €

Travaux: 192 305.50 €

MOE: 7 900.00 € Eaux pluviales:

Travaux : 240 496.50 €

MOE: 9 900 € Eaux Usées :

Etudes complémentaires : 23 250 €

Travaux : 240 000 €

USEDA: 91 000 € (HT=TTC)

Soit un coût total de : 811 152 € HT / 955 182,40 € TTC

S'agissant des travaux relatifs au réseau eaux usées, les travaux réalisés respecteront toutes les prescriptions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et notamment la charte qualité nationale d'assainissement. Condition indispensable à la participation financière de l'AESN.

Plan de financement :

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat, ainsi que du département et de l'Agence de l'eau et de tout autre financeur potentiel, pour un montant maximum global de subvention de 80% du montant total HT de l'opération.

Le montant non subventionné sera à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux de rénovation de la rue de la libération et ses abords, qui correspond au cœur de la commune déléguée de Guignicourt, et approuve l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération qui s'élève à environ 960 000,00€ TTC

USEDA: travaux d'éclairage du giratoire rue F. Roosevelt - RD 925

Il est exposé à l'assemblée le projet d'éclairage du nouveau giratoire site « le point du jour » (phase 2) de la ZAC de l'Eco Quartier.

Il est précisé que les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité.

Le coût total des travaux s'élève à 33 652,04 € HT

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de leurs caractéristiques.

Il est indiqué que sur le coût total des travaux, la contribution à verser par la commune à l'USEDA s'élève à : 22 413,35 € HT. Elle pourra être actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux d'éclairage du nouveau giratoire site « le point du jour » de la ZAC de l'Eco Quartier, tels que présentés ci-dessus.

Il autorise le Maire à verser à l'USEDA à la fin des travaux la contribution demandée.

Tiers-Lieu : compte-rendu de la décision du jury de concours

ILe maire rappelle que conformément aux règles de la commande publique ainsi qu'à la délibération en date du 28/10/2020 la commune a organisé un concours restreint de maîtrise d'œuvre, aux fins de signer un marché de maitrise d'œuvre, pour désigner l'équipe qui sera en charge de ce projet.

Le Maire indique que le déroulement de la procédure a été conforme à la délibération sus-mentionnée.

Il rend compte au Conseil Municipal, qui lui en donne acte, des décisions prises depuis les dernières séances, et notamment : La désignation du lauréat du concours.

La décision n°2021-002 du 23/03/2021 autorisant la signature du marché subséquent de maîtrise d'œuvre n° 2020-001 à intervenir avec le groupement dont le mandataire est OMADAARCHITECTES-34 Chaussée du Port-51000 Châlons-en-Champagne ; concernant la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation/transformation de l'ancienne école Mortimer en tiers-lieu. Pour un forfait provisoire de rémunération de 276 848,37 € HT, soit un taux de rémunération de 12,95 % de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux 2 137 000 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris connaissance et prend acte des décisions prises par le Maire et le jury de concours en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

Petites villes de demain : adhésion au programme

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour (re)devenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Au sein de la communauté de communes, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les communes de Sissonne, Saint-Erme, Liesse-Notre-Dame et la communauté de communes. Le maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion
- recrutement du chef de projet
- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Le conseil communal, à l'unanimité, affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les communes de Sissonne, Saint-Erme, Liesse-Notre-Dame et la communauté de communes de la Champagne Picarde.

Il autorise le maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde: prise de la compétence «mobilités»

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes, sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021.

A défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1er juillet 2021.

La prise de compétence "mobilité" au sein de la Communauté de Communes Champagne Picarde ne concerne pas les services de transports réguliers (réseau SNCF, transport scolaire et lignes de car).

Cette prise de compétence s'exercera "à la carte" en apportant les services de mobilité suivants :

- les services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de celles-ci
- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.
- les services de mobilité solidaire, l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.
- les services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers.

Le conseil municipal, à 22 voix pour, 2 abstentions, approuve l'exercice de la compétence « organisation de la mobilité » par la communauté de communes de la Champagne Picarde.

Syndicat des eaux : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

Ressources humaines : tableau des effectifs : créations/suppressions de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial occasionnel à temps complet pour accroissement temporaire d'activités.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe occasionnel à temps non

le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Suppression de poste

Adjoint technique territorial Catégorie C 31h00 1poste

Création de postes

Adjoint technique territorial Catégorie C 1poste 30h30 1poste Adjoint territorial d'animation Catégorie C 20h00 principal 2ème classe occasionnel

Questions diverses

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance.

CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.villeneuve-sur-aisne.fr

Solutions des jeux de la page 12

Jeux de mots

CHAMP

ARASE

DOSER

TUILE

AMENA

GREGE

AMERE

RECEL

Mots mélangés

FRICTIONS **PERSONNEL CHAMPAGNE TREPASSER MAGAZINES HEUREUSES**

Jeux de chiffres :

Avec 5 chiffres:

2+5+9-8-7=1; (2X5)-9+8-7=2; 2+7-9+8-5=3(2x5)-8+9-7=4; (2x8)-9-7+5=5; 9+2-5/(8-7)=69+8-7-5+2=7; 9+8-(2x7)+5=8; (2x8)-9+7-5=9(2x7)+9-8-5=10

Le nombre pensé: 18; 30; 9; 21; 5.

Avec des allumettes :

IV + X + XIVIX + V = XIVXII + XI = XXIIIXII + VI = XVIIIOH

Dingbats:

les 3 villes :

Alençon (« al » est situé en « ç ... on »; Valenciennes (val et situé en « cie ... nnes ») ; Besancon (« bes » est situé en « c ... on »).

J'ai la tête sur l'oreiller (G « la tête » sur « l'O rayé ») J'ai apprécié de voir ton sourire. (G est situé après « scié » , il y a deux fois le mot « voir » « ton » est positionné sous « rire »).

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64 Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

> lundi et mardi de 8 h 30 à 16 h 30, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17 □ cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

> mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

> dimanche en semaine paire de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

ÉTAT CIVIL

Naissances

Edwin VALLET VILLE-DARGENCOURT le 03/04 à Bezannes

Elio DAUTANCOURT **DELACOURT** le 24/04 à Bezannes

Alba DECAGNY le 30/04 à Reims

Salomé NOISIER le 05/05 à Bezannes

Ilana ROIII I F le 24/05 à Bezannes

Décès

M. Michel MICHAUX le 25/03 à Reims

Mme Caroline PASEK le 15/04 à Reims

Mme Jacqueline MAROTEAUX née GOSSET le 30/04 à Laon

M. Jean-Pierre DEBRAY le 03/05 à Bezannes

Mme Annick VARLET née **AFFLARD** le 25/05 à Reims

Mme Chantal TRIPETTE née **MONTCOURTOIS** le 14/06 à Reims

Mariages

Melle Alisson MAGNIANT et M. Kévin POLLON le 05/06 à Guignicourt

Melle Coraline MEURISSE et M. Maxime BATISSE le 19/06 à Guignicourt

OBJETS TROUVÉS à réclamer en mairie

- 1 clé plate
- 1 bague
- 1 bracelet
- 1 paire de lunettes de soleil avec le boîtier

1 paire de lunettes de vue

BIENVENUE

aux nouveaux habitants

Mme Michèle MICHELET et M. Thierry AMBROISE 3, rue du Centre Guignicourt

Mme Mégane DA COSTA VICENTE et M. Damien BOUVART 1, rue du Clos Labrusse

Mme et M. Victor BRUEDER 20, rue du Moulin

Mme Rachel BUDKA 16, rue Alfred Barbarre

Mme Marion LIEGEOIS et M. Jean-Baptiste DEULVOT 6, rue de Laon

Mme et M. Matthieu DIEUDONNE 11, rue Charles de Nazelle

Mme Delphine DUFOUR 1, rue du Moulin

M. Bernard KLAUS 5b, rue Georges Lhotelain

Mme et M. Maxence **LECOMTE** 18, rue du Champ d'Argent

Mme Chloé LEMOINE 24, rue de Godins

Mme Axéline BUCHE-DRUART et M. Jérémy MARCHAL 7, rue des écoles

Mme et M. Jean-Claude **MERCERY** 14, rue des Vignes

Mme Marie-Christine BEDEAU et M. Stéphane PAGE 28, rue de Prouvais

Mme et M. Jean-Claude **PETRIAUX** 7. rue du Bois Robinet

Mme Chloé MERESSE et M. Loïc PICARD 8, rue du Cantal

Mme Corentine BERTHEAU et M. Matthieu SERGIEJCZYK 9, rue du Centre Menneville

Mme Chloé DE LANGHE et M. Jimmy RYCKEMBEUSCH 1 rue du Bac

ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

MAIRIE DE GUIGNICOURT tél. 03 23 25 36 60

> du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermeture à 16 h 30 le vendredi)

M. Philippe Timmerman Conseiller départemental et maire > jeudi à 18 h

Mme Aude Bono-Vandorme Députée de l'Aisne

> sur rendez-vous au 03 23 23 24 25

Soliha Aisne (amélioration habitat)

> 3e mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

MAIRIE DE MENNEVILLE tél. 03 23 79 76 83

mercredi de 17 h à 18 h 30

CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX

Aide à Domicile en Milieu Rural

tél. / fax 03 23 80 13 75 > lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30, mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi de 13 h 45 à 17 h et vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

MAISON France services

tél. 03 23 25 36 80

- > lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
- > mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00
- > ieudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Relais assistantes maternelles

Marie Pamart (sur rendez-vous)

le lundi matin | tél 03 23 22 36 81

Assistante sociale de la DIPAS

> 2e et 4e lundis du mois de 14h à 16h

Mission locale sur rendez-vous > mardi matin au 03 23 27 38 90

Trésor public jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h



Liberté Égalité Fraternité

SECOURS & GARDES MÉDICALES

SAMU

15

GENDARMERIE



POMPIERS

18

D ^r Casalis	Guignicourt	03 23 79 93 93
D ^r Kleiber	Guignicourt	03 23 79 83 44
D ^r Denaives	Guignicourt	03 23 80 41 47
D ^r Delor	Neufchâtel-sur-A.	03 64 16 40 03
Cabinet méd	03 26 61 32 32	

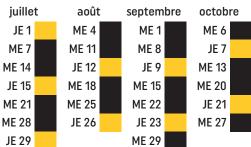
En l'absence de votre médecin traitant, veuillez composer le 15

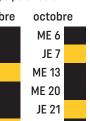
COLLECTE DES DÉCHETS

- > Informez-vous sur www.sirtom-du-laonnois.com
- > tél. 03 23 26 80 00 M tritou@sirtom-du-laonnois.com

RYTHME DE COLLECTE

- ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
- recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h





DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

- > mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
- > dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et villeneuve-sur-aisne.fr (annonces sous réserve de modifications ou d'annulation)

,			
	JUILLET 2021		
samedi 03	Fête foraine		
Guignicourt	Esplanade Jean Thouraud		
Dimanche 04	Fête foraine		
Guignicourt	Esplanade Jean Thouraud		
Mardi 13	Retraite aux flambeaux		
Rues de Guignicourt	21h30		
Mardi 13	Feu d'artifice au bord de l'Aisne		
Guignicourt	23h00		
Mercredi 14	Spectacle folklorique Alsacien HOLATRIO		
Guignicourt	15h00 à 17h00 Esplanade Jean Thouraud		
	AOUT 2021		
Samedi 14 Menneville	Feu d'artifice au golf de Menneville. 23h00. Ouverture du site à partir de 19h00 Organisé par le M.I.L.		

		SEPTEMBRE 2021
Samedi 04 Guignicourt	6	Forum des associations et Marché des producteurs locaux 13h00 Esplanade Jean Thouraud
Samedi 04 Guignicourt	6	Inscriptions école de musique 15h à 18h 2, avenue du Général de gaulle
Lundi 06 Guignicourt	6	Reprise des cours à la Halle Club de gymnastique de Guignicourt
samedi 11 Villeneuve-sur-Aisne		Matinée Environnement Hauts-de-France Propres 2021 :

Course cycliste.

Organisée par T.G.V.S.

13h30 Zone d'Activité du Champ-Rolland

Dimanche 15

Guignicourt

Samedi 18

Guianicourt

Lundi 06 Guignicourt	6	Reprise des cours à la Halle Club de gymnastique de Guignicourt
samedi 11 Villeneuve-sur-Aisne		Matinée Environnement Hauts-de-France Propres 2021 : Ensemble nettoyons la nature
Dimanche 12 Villeneuve-sur-Aisne		Repas des anciens 12h00 Salle des Fêtes de Guignicourt
Dimanche 12 Guignicourt		Course cycliste. 13h30 Zone d'Activité du Champ-Rolland Organisée par T.G.V.S.
Dimanche 12 Guignicourt	5	Concert cordes et orgue Quatuor à cordes VIGRID et Marion ANDRE 16h00 Eglise Saint-Pierre Organisée par Les Amis de l'Orgue de Guignicourt
Mercredi 15 Guignicourt	6	Reprise des cours à la Halle En K'Danse
	_	

Journées du Patrimoine

église Saint-Pierre

Visite autour de la gare et des jardins du château

17h : Promenade musicale en train ...et orgue